



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : 7 février 2025	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 7 février 2025	Nombre de conseillers présents : 14
	Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 7 février 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mme FILLATRE, Mme TRIMBOUR, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Alexandra EYERABIDE, Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / II / 2 – 8.2 Dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion : Convention triennale 2025-2027 avec le CD.91

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la délibération n° CP-2024-273 du Conseil départemental, adoptée le 14 octobre 2024 approuvant les modalités de participation des communes au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),
CONSIDÉRANT la volonté municipale de mieux répondre aux besoins des jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans, en complément de l'action déjà menée en direction du public jeune sur son territoire,
CONSIDÉRANT que le Fonds d'aide aux jeunes proposé par le Département est un outil favorisant l'insertion socio-professionnelle, par le versement notamment d'aides financières pour le financement de projets de formation ou d'accès à l'emploi,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une réponse de proximité et coordonnée avec le Département, gestionnaire du dispositif, à travers la signature d'une convention,
VU les termes de la convention 2025-2027 proposée par le Département fixant les modalités de ce partenariat,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention triennale 2025-2027 avec le Département de l'Essonne, telle que présentée à l'assemblée, relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion,

AUTORISE, afin d'abonder l'enveloppe dédiée au fonds d'aide, le versement de la participation financière annuelle de la commune, suivant les modalités définies dans ladite convention,

DÉSIGNE M. Alain PRAT, Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Joëlle VUITRY en tant que représentants de la commune, pour la représenter aux différentes instances du dispositif,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention triennale 2025-2027 et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

